



633

M. Herrand Emile ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint.

Observations et réclamations : Menant.

Signatures of Council members:

- Hippolyte
- Maunoir
- Pascal
- Benoit
- Gley
- Guérin
- Boniv
- Tardieu
- Fauchet
- Massieu
- Fouilloux
- Dupont
- Marchais
- Boutin
- Massieu
- Barbo
- Redor
- Gendron
- Biron
- Plancher
- Olivier
- Redor
- Gendron
- Marchais
- Boutin
- Massieu
- Penmanac'h
- Sigrais
- Lecan
- Barbo
- Lejeune
- Lebret

Seance du Conseil Municipal du 16 Mai 1953

L'an mil neuf cent cinquante trois, le seize Mai à 20 heures, 30, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé - les Contes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Bénézet, Maire, suivant convocation faite par le Maire le 12 mai et cela conformément à la loi.

Ordre du jour:

1^e. désignation des membres des diverses commissions municipales.

2^e. création d'un nouveau poste d'adjoint (adjoint supplémentaire)

Présents : M. M. Bénézet, Maire, Docteur Bollet, Bassard Raoul, Herrand Emile, adjoints ;

Menes et M. Bassard Jh., Jean, Glajean, Torten, Barbo, Dupont, Babin, Guillard, Hemon, Biron, Plancher, Olivier, Redor, Gendron, Marchais, Boutin, Massieu, Penmanac'h, Sigrais, Lecan, Pariche, Quirion.

Absent excusé (mais ayant donné procuration pour voter en son nom) : M. Frézin Maurice.

Le Maire ouvre la séance et M. Babin est, à l'unanimité,



634

designé comme secrétaire de séance.

M. Jean Béhal, secrétaire général de la Mairie, donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Désignation des Membres des diverses Commissions Municipales.

M. Babin propose à ce que les groupes aient, en principe, deux représentants par commission, ce qui permettra d'avoir au moins un membre de représenté.

Cette proposition est acceptée sans observation.

M. Blancher demande le nombre de commissions éventuelles. Le Maire répond que l'institution des commissions municipales est facultative mais qu'en ce qui le concerne, il en propose 5.

Les 5 commissions sont ainsi retenues.

Il y a suspension de séance pour permettre aux groupes représentés d'étudier leurs propositions.

À la reprise de la séance, la composition des commissions est, à l'unanimité, fixée comme suit :

1. Commission des Travaux Publics : M. Biron, Guillard, Blancker, Massieu, Marchais, Vignais, Redor, Quirion, Cassard Jh, et Barbe.
2. Commission des Finances : Munes et M. Brotin, Batin, Pennaneac Jh, Boutin, Vignais, Marchais, Quirion, Jean, Gendron, Portin.
3. Commission de l'Instruction Publique, de l'Hygiène et du Service Social : Munes et M. Guillard, Olive, Pennaneac Jh, Pariche, Quirion, Dupont, Hemon, Gendron, Portin.
4. Commission des Fêtes et des Sports : Munes et M. Guillard, Boutin, Massieu, Pariche, Patron, Redor, Quirion, Dupont, Jean, Hemon.
5. Commission du Personnel : M. Brotin, Guillard, Blancker, Olive, Vignais, Patron, Redor, Quirion, Cassard Jh, Jean. Désignation de deux délégués pour le Syndicat Intercommunal des Baux.

À la demande de M. Vignais et sur la proposition du Maire, le conseil passe au vote secret pour la désignation de deux délégués du conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Baux.



Les votes sont recueillis par M. Babin, secrétaire, et le déroulement a donné les résultats suivants :

Monsieur Babin	- - -	10 voix
Monsieur Boutin A.	- - -	13 voix
Monsieur Cassard Jh	- - -	14 voix
Monsieur Cassard R.	- - -	14 voix
Monsieur Vignais	- - -	3 voix

En conséquence et à la majorité des voix, M. Cassard R.; adjoint, et M. Cassard Jh sont désignés comme délégués du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de membres du Syndicat Intercommunal des Banx de Rezé, Bouguenais, la Montagne et les Solinières.

Création d'un 4ème Poste d'Adjoint. (adjoint supplémentaire)

M. le Maire rappelle que, durant la précédente Municipalité, un poste de 4ème adjoint supplémentaire avait été créé. Il propose de maintenir cette tradition.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents voté, conformément à l'article 73 de la Loi Municipale du 5 avril 1884, la création d'un poste supplémentaire d'adjoint, c'est-à-dire un 4ème adjoint.

Fixation de l'indemnité de fonctions au Maire et aux Adjoints.

Sur la proposition du Maire et en accord avec les adjoints, le Conseil fixe, comme suit, l'indemnité à accorder aux quatre adjoints :

Compte tenu de la Loi du 24 juillet 1952, l'indemnité pour chaque adjoint réglementaire est fixée à 137.000 fcs par an. Comme il y a trois adjoints réglementaires, l'indemnité totale annuelle se monte à $137.000 \text{ fcs} \times 3 = 411.000 \text{ fcs}$. L'indemnité mensuelle des quatre adjoints est donc de : $411.000 \text{ fcs} : 12 = 34.250 \text{ fcs}$.

En conséquence, les indemnités mensuelles des adjoints sont fixées à :

M. le Docteur Bollet Henry, 1^{er} adjoint, 34.250 fcs par mois.

M. Cassard Raoul, deuxième adjoint, 7.000 fcs " "



M. Bertrand Emile, troisième adjoint, 7.000 francs par mois.
 Pour le quatrième adjoint (titulaire encore
 à désigner) 7.000 francs " "

M. le docteur Collet remercie M. Bassard-Raoul pour sa proposition de répartition des indemnités, mais dans le vote même, il déclare vouloir s'abstenir.

Par ailleurs, il est confirmé que l'indemnité du Maire reste fixée à 344.000 francs par an.

Discussion sur les travaux du clocher de l'Eglise St-Paul Proposition d'emprunt. -

M. le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait décidé, à la quasi-unanimité, l'exécution des travaux de remise en état du clocher de l'église St-Paul.

Le même Conseil avait autorisé le lancement d'un emprunt local de 5.000.000 de francs au taux de 6%. Cet emprunt local n'a pas donné de résultats suffisants (souscription se montant à un peu plus de 500.000 francs). Le Maire poursuit : "j'ai donc entrepris des démarches pour trouver un emprunt de remplacement. Grâce à mon ami Brunner, membre du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Gantes, cet établissement de crédits est susceptible de nous accorder un prêt de 5.000.000 de francs à 6% en 30 ans, ce qui représente une annuité de 363.245 francs".

Une discussion s'engage.

M. Clément Allure ne voit pas l'utilité de la réfection immédiate et totale du clocher. Pour lui, on pourrait opérer par tranches successives de 500.000 francs en regard à ce que le Conseil général n'accorde qu'une subvention maximum de 500.000 francs.

M. le Maire rappelle que c'est un membre de son groupe, M. Arthur Boutin, qui avait, en son temps, préconisé le lancement d'un emprunt.

M. Arthur Boutin le reconnaît bien volontiers, mais dit sa surprise de voir les catholiques pratiquants si peu impressionnés à souscrire à l'emprunt en question. En somme, et en regard à cet état de chose, il regrette quelque peu sa proposition.

M. Clément Olive intervient à nouveau pour signaler au Maire que cette question ne figure pas à l'ordre du jour et, qu'en conséquence, une décision prise séance tenante pourrait être qualifiée de nulle.

M. Biron proteste également en disant que du fait même que la question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour, il ne lui a pas été possible ainsi qu'à ses collègues d'étudier, au préalable, cette affaire.

Aussi, le Maire veut bien retirer cette question de l'ordre du jour pour la reporter à la plus prochaine séance du Conseil Municipal.

Avant de lever la séance, M. Glajean tient à protester contre l'organisation de la Fête de la Libération du 8 mai dernier. Pour sa part, il regrette qu'aucune cérémonie n'ait été organisée au pied du Monument J.-B. Dariens, véritable héros de la résistance, mort en déportation.

M. Babin, au nom du groupe communiste, s'associe à cette déclaration. M. Plancher en fait autant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

et ont signé au Registre :

Séance du Conseil Municipal du 6 juin 1953

L'an mil neuf cent cinquante trois, le six juin à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé les Rantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Bénizet,